



Litiges après rachat de la société

Par **762907**, le **09/11/2021** à **22:11**

Bonjour,

Depuis un an, je suis en conflit avec mon employeur pour non respect de la convention collective.

Après plusieurs échanges par mail, celui-ci m'informe que je suis dans mes droits et qu'il doit effectivement me régulariser des heures de repos . Il a fait traîner les échanges en me faisant croire que la situation aller se régulariser ou tout simplement en ne me répondant pas.

Aujourd'hui la société a été vendu depuis peu et j'aurai aimé savoir quels recours sont possible?

Par **P.M.**, le **09/11/2021** à **22:30**

Bonjour,

Normalement, le recours reste possible puisque votre contrat de travail subsiste avec le nouvel employeur...